Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260127-2026_01_FIN3-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Française* **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 21 janvier 2026	*L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier* Le Conseil municipal de la commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. BRIEND Stéphane, Maire** **Présents** : S BRIEND - E BURON - C LE MOUAL - M HAICAULT - K QUINTIN - O COLLIOU - K SOYEZ - G DARCEL O MORIN - C LEBRAS - B FAURE *(arrivé à 19h17)* - L LUCAS - C REUX - Y MARIETTE - N BILLAUD - J COLLEU G JÉGU - E LANDIN - MA BOURSEUL - A KERBOULL - Y REDON - S DUVAL THOMAS - G COLLET *(arrivé à 19h37)* Y GILLET - K PRAT **Absents excusés ayant donné pouvoir :** - S FANIC donne pouvoir à C LE MOUAL - JM GRABOWSKI donne pouvoir à G JÉGU - M MORIN donne pouvoir à Y GILLET - G JEHANNO donne pouvoir à E BURON Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - J COLLEU a été élue secrétaire de séance. Ouverture de séance à 19h

Délibération n°2026 - 01 - FIN 3

RAPPORT DE LA CLECT DU 16/12/2025 RELATIF À L'ACTUALISATION DU TRANSFERT DE CHARGES LIÉES AU PLUI

Présentation :

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 16 décembre 2025 pour calculer les charges transférées sur plusieurs sujets, conformément au code général des impôts (article 1609 nonies C). Ces charges sont proposées pour être imputées sur les dotations d'attribution de compensation (DAC) des communes concernées. Le rapport de CLECT est annexé à cette délibération.

Le 26 juin 2025, le conseil d'agglomération a approuvé par délibération le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). La CLECT a pour mission d'examiner l'actualisation des charges de la compétence « planification urbaine » suite à l'approbation du PLUI. Cet examen tient compte des coûts réels d'élaboration, des besoins en ressources pour assurer le suivi, des évolutions et de la gouvernance partenariale avec les communes. Comme programmé par le rapport de CLECT de 2019 relatif au PLUI, ce nouvel examen par la CLECT doit permettre d'ajuster les réfactions à appliquer sur les dotations d'attribution de compensation.

Décision :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 16 décembre 2025 ;

Après délibération, le Conseil municipal :

- APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées joint en annexe,

- APPROUVE les modulations des attributions de compensation prises en application de ces rapports, soit les montants suivants pour les communes :

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260127-2026_01_FIN3-DE

COMMUNES	PLUI [modulation à partir de 2026 liée à l'actualisation des charges relatives au PLUI]	
	Réfaction annuelle totale PLUI à partir de 2026	Modulation DAC 2026/DAC 2025
BINIC-ETABLES	-17 916 €	-5 108 €
BODEO (LE)	- 410 €	- 107 €
FOEIL (LE)	-2 866 €	- 504 €
HARMOYE (LA)	- 870 €	- 200 €
HILLION	-9 084 €	-2 649 €
LANFAINS	-2 278 €	- 621 €
LANGUEUX	-16 556 €	-5 045 €
LANTIC	-3 852 €	-1 316 €
LESLAY (LE)	- 328 €	- 97 €
MEAUGON (LA)	-2 732 €	- 701 €
PLAINE-HAUTE	-3 510 €	-1 217 €
PLAINTEL	-9 400 €	-2 878 €
PLEDRAN	-14 214 €	-4 584 €
PLERIN	-31 114 €	-8 089 €
PLOEUC-L'HERMITAGE	-8 596 €	-2 203 €
PLOUFRAGAN	-23 514 €	-5 750 €
PLOURHAN	-4 680 €	-1 382 €
PORDIC	-15 696 €	-4 779 €
QUINTIN	-5 922 €	-1 299 €
SAINT-BIHY	- 546 €	- 188 €
SAINT-BRANDAN	-4 796 €	-1 067 €
SAINT-BRIEUC	-94 986 €	-22 113 €
SAINT-CARREUC	-3 230 €	- 931 €
SAINT-DONAN	-3 054 €	- 785 €
SAINT-GILDAS	- 518 €	- 43 €
SAINT-JULIEN	-4 270 €	-1 086 €
SAINT-QUAY-PTX	-11 042 €	-3 245 €
TREGUEUX	-17 380 €	-4 896 €
TREMUSON	-4 572 €	-1 542 €
TREVENEUC	-2 064 €	- 566 €
VIEUX-BOURG (LE)	-1 604 €	- 386 €
YFFINIAC	-10 260 €	-2 816 €
TOTAL	**-331 860 €**	**-88 193 €**

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plédran, le 28 janvier 2026

Le Maire,
Stéphane BRIEND

MAIRIE DE PLÉDRAN
CÔTES D'ARMOR